

RSU Rapport Social Unique SDIS 34

Rapport sur l'état de la collectivité
au 31 décembre 2024



WWW.SDIS34.FR

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Code Général de la Fonction Publique Livre II Titre III

Décret 97-443 du 25 avril 1997 modifié

Arrêté du 02 août 2019 fixant la liste des indicateurs

SAISIE SUR UNE PLATEFORME NATIONALE



DONNÉES SOCIALES 2024
DES CENTRES DE GESTION



⇒ 11 Thèmes
⇒ 73 Indicateurs

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnels

	2021	2022	2023	2024
Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	90 956 434	95 123 826	100 087 992	103 169 328
Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	75 414 754	78 712 180	82 190 584	84 181 664

Soit 81,6 % des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnels

► Les charges de personnel représentent 81,6 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	103 169 328 €	Charges de personnel*	84 181 664 €	→	Soit 81,6 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	---------------	-----------------------	--------------	---	--

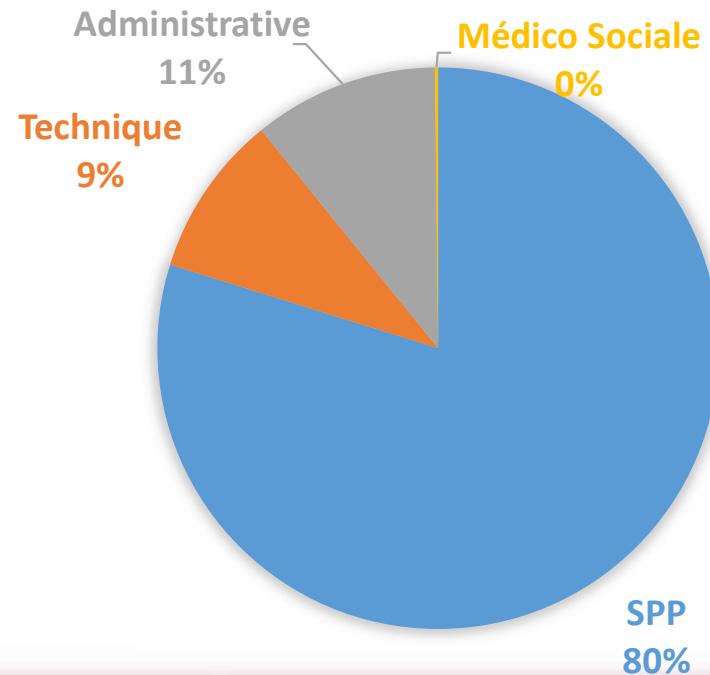
* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	30 791 734 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	291 884 €
Primes et indemnités versées :	1 489 134 €		
IFSE :	1 469 163 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	294 650 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	376 971 €		
Supplément familial de traitement :	425 038 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

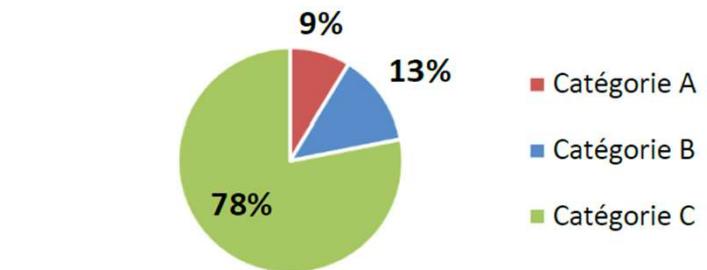
Effectifs

Effectifs globaux	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Agents permanents en position d'activité	1027	1049	1063	1066	1077

➡ Répartition par filière

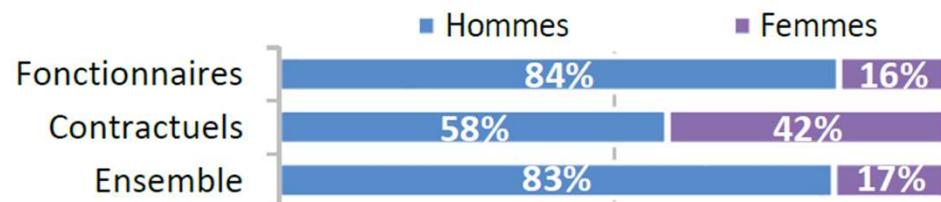


➡ Répartition des agents par catégorie



Effectifs

► Répartition par genre et par statut



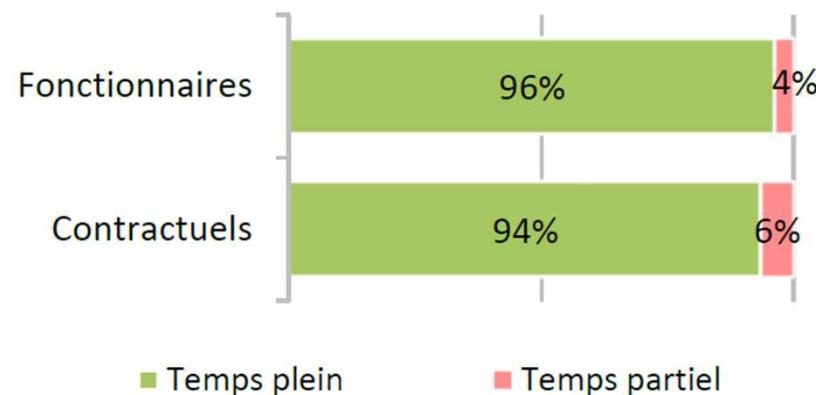
La répartition Hommes / Femmes fait l'objet du rapport de situation comparée présenté en CASDIS.

► Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels	47%
Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	15%
Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels	10%
Adjoints administratifs	8%
Adjoints techniques	5%

Temps de Travail

► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

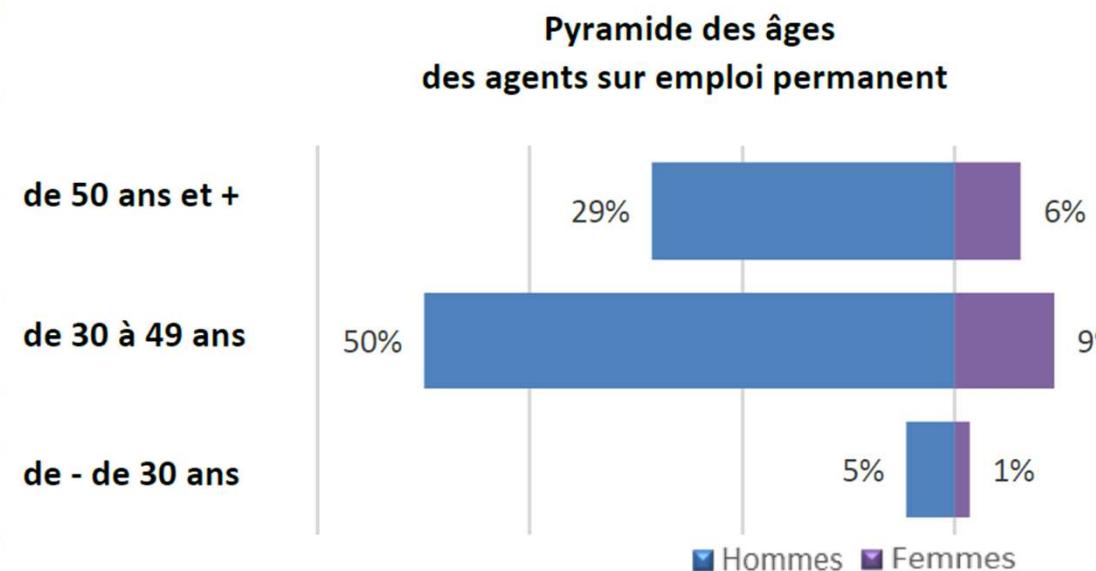
3% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Répartition par classe d'âge

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,71
Contractuels permanents	40,40
Ensemble des permanents	45,55
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	25,68



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Mouvements

- En 2024, 58 arrivées d'agents permanents et 47 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
1 066 agents	1 077 agents

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mise en disponibilité	40%
Départ à la retraite	40%
Démission	6%
Détachement	4%
Mutation	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	33%
Voie de concours, sélection professionnelle	28%
Remplacements (contractuels)	19%
Voie de mutation	17%
Recrutement direct	2%

Evolution Professionnelle

- ➡ **328 avancements d'échelon et
109 avancements de grade**
- ➡ **8 lauréats d'un examen professionnel nommés**

Sanctions disciplinaires

► 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

► Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	40%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	40%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	20%

Absences pour maladie ou accidents de service

► En moyenne, 25,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,09%	0,22%	4,95%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,98%	1,17%	6,82%	0,57%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,23%	1,17%	7,05%	0,57%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

► 98 accidents du travail déclarés au total en 2024

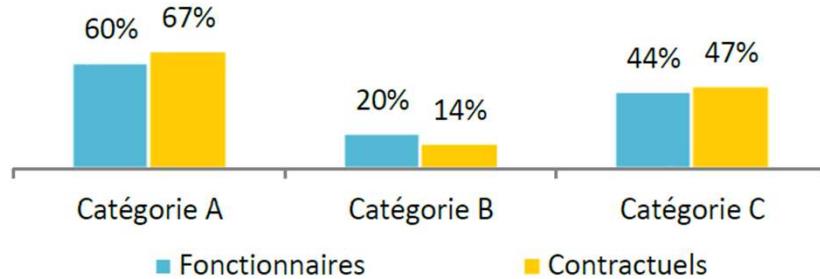
> 9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Formation

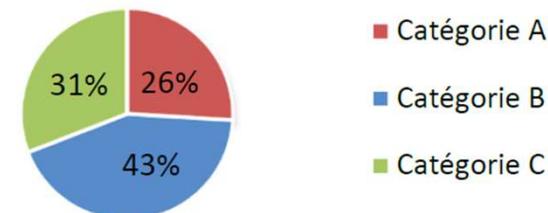
► En 2024, 42,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



► 2 536 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



► 1 260 628 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	42 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	26 %
Autres organismes	29 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	26%
Autres organismes	3%
Interne à la collectivité	71%

Protection sociale complémentaire

→ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

<i>Montants annuels</i>	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	92 030 €	54 142 €
Montant moyen par bénéficiaire	134 €	90 €

**MERCI
DE VOTRE
ATTENTION**

Hérault
SAPEURS-POMPIERS



WWW.SDIS34.FR

